

13 octobre 2010

**BAPE – Gaz de Schiste**

*Réponses de l'Association pétrolière et gazière du Québec aux questions de la Commission*

**Plan de mesures d'urgence de Talisman Energy – Site de Saint-Édouard #1**

**TALISMAN**

**E N E R G Y**

**TALISMAN SAINT-ÉDOUARD #1**



**OPERATIONS QUÉBEC**

**POUR LE SITE SPÉCIFIQUE PLAN D'INTERVENTION  
EN CAS D'URGENCE PENDANT LES TRAVAUX DE  
FORAGE ET DE COMPLÉTION**

**Février, 2009/ Version Révisée Septembre 2010**

**Société d'énergie Talisman Inc.**  
**Plan d'intervention en cas d'urgence pendant les travaux de forage et de complétion**  
**Saint-Édouard #1**

**TABLE DES MATIÈRES**

**1.0 Introduction**

- 1.1 Portée du plan
- 1.2 But du plan
- 1.3 Participation du gouvernement

**2.0 Niveaux d'urgence**

- 2.1 Système de classification
- 2.2 Exemples de niveaux d'urgence

**3.0 Rôles et responsabilités**

- 3.1 Chef de chantier

**4.0 Directives sur l'intervention propre aux dangers**

- Blessure ou décès
- Déversement
- Incendie ou explosion
- Incident relatif au contrôle du puits
- Infraction à la sécurité
- Alerte à la bombe

**5.0 Système de commandement des interventions**

- Équipe d'intervention en cas d'incident

**6.0 Listes de numéros de téléphone à composer en cas d'urgence**

- 6.1 Personnes-ressources internes
- 6.2 Personnes-ressources externes
- 6.3 Contacts de soutien d'industrie

**7.0 Formulaires**

- 7.1 Formulaire d'avis initial

**8.0 Carte de la région**

## **1.0 INTRODUCTION**

### **1.1 PORTÉE DU PLAN**

Le présent plan d'intervention en cas d'urgence soutient les travaux de forage et de complétion menés par la Société d'énergie Talisman Inc. à l'emplacement du puits Saint-Édouard #1, locations surface [REDACTED].

**Directions pour se rendre au puits :**

**Route Primaire via Autoroute 20:**

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED].

**Route Secondaire (circulation léger seulement)**

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED].

### **FAITES L'ATTENTION A LA ZONE D'ÉCOLE**

Les exigences précisées dans le présent plan d'intervention en cas d'urgence pendant les travaux de forage et de complétion s'ajoutent au plan général de gestion des interventions de Talisman.

### **1.2 BUT DU PLAN**

Le présent plan d'intervention en cas d'urgence décrit les procédures qui doivent être mises en œuvre de façon intégrale ou partielle si une urgence survient à n'importe quelle étape des travaux de forage et de complétion de Talisman. Ce plan vise à protéger la population, le personnel sur le chantier et l'environnement en cas d'urgence liée au puits. Il définit les niveaux d'urgence pour aider le personnel à déterminer les interventions appropriées en cas d'urgence, les mesures que doit prendre le personnel

des opérations et les communications requises pour assurer une intervention efficace et coordonnée.

### **Déclaration d'une situation d'urgence**

On entend par situation d'urgence tout incident ou événement opérationnel causant ou pouvant causer des blessures, le décès ou des dommages aux biens de la Société, tout dommage causé à l'environnement ou toute situation pouvant menacer la sécurité de la population. Les situations d'urgence sont normalement déclarées sur le chantier. Tous les incidents sont classés comme une urgence (niveau I, II ou III). Les incidents auxquels on peut remédier sur place par l'intermédiaire de procédures d'exploitation normales sont habituellement considérés comme des urgences de niveau I, alors que ceux qui exigent des mesures d'intervention plus complexes sont généralement définis comme des urgences de niveau II ou III. Le présent plan d'intervention en cas d'urgence doit être mis en œuvre selon le niveau de l'urgence ou l'ampleur de la situation. Au moment de la mise en œuvre, le chef de chantier de Talisman doit communiquer avec le service du forage et de la complétion, à Calgary.

### **1.3 PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT**

Il incombe au personnel sur place touché par l'urgence d'aviser les organismes gouvernementaux appropriés de cette dernière. Après ce contact initial, le personnel de Calgary peut aider le personnel sur place à fournir des mises à jour aux organismes gouvernementaux.

**Les incidents qui touchent la population sont traités mutuellement par l'exploitant et les équipes d'intervention d'urgence gouvernementales.** Les intervenants gouvernementaux se tourneront vers l'industrie pour obtenir de l'aide de spécialistes en gestion des aspects techniques des incidents propres à une urgence dans un champ de pétrole et en mesures d'intervention appropriées. Le gouvernement se concentrera sur la protection de la population. Il sera également important de tenir les médias et la population au courant. L'exploitant devra normalement communiquer avec l'organisme de réglementation (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) pour obtenir l'aide des équipes d'intervention d'urgence fédérales, provinciales et municipales, au besoin.

## **2.0 NIVEAUX D'URGENCE**

### **2.1 SYSTÈME DE CLASSIFICATION**

Le chef de chantier annonce l'urgence au niveau premièrement déclaré sur place. Toutefois, il peut élever le niveau de l'urgence une fois que les faits ont été évalués.








#### **Urgence de niveau I**

Une urgence de niveau I est une situation d'urgence où les employés de Talisman et le personnel de l'entrepreneur, la population ou l'environnement ne courent aucun risque grave. L'incident peut être géré entièrement par le personnel sur place ou des personnes pouvant être facilement envoyées sur le chantier. L'incident ne touche que le chantier, et tous les systèmes de contrôle et de secours fonctionnent correctement. On réalise constamment des progrès pour remédier à l'urgence. Toutefois, une urgence de niveau I peut se détériorer et devenir une urgence de niveau II ou III.

On déclare également comme une urgence de niveau I tout incident qui n'est pas immédiatement reconnu comme une urgence, mais qui doit être déclaré comme tel, étant donné que les conséquences sont inconnues.

#### **Urgence de niveau II**

Une urgence de niveau II est une situation d'urgence :

-  où il est possible de contrôler le danger de façon imminente ou intermittente;
-  où certains systèmes de contrôle ou de secours ne sont pas efficaces;
-  où la sécurité des personnes se trouvant sur le chantier est compromise et peut-être même celle des personnes à l'extérieur du chantier;
-  qui a des effets sur l'environnement sur le chantier et peut avoir certains effets mineurs ou de courte durée sur l'environnement à l'extérieur;
-  où il faut aviser les organismes gouvernementaux pour obtenir de l'aide externe;
-  où il faut communiquer avec les médias locaux et régionaux;
-  qui peut se détériorer et devenir une urgence de niveau III.

### **Urgence de niveau III**

Une urgence de niveau III est une situation d'urgence dont on a perdu le contrôle, ce qui présente des risques manifestes pour la population ou l'environnement. Une urgence de niveau III découle habituellement de la détérioration d'une urgence de niveau I ou II. On considère également comme une urgence de niveau III tout décès résultant directement des activités de Talisman.

## **2.2 EXEMPLES DE NIVEAUX D'URGENCE**

### **Urgence de niveau I – Travaux de forage**

- Sursaut de pression important
- Perte de circulation ou incapacité de circuler avec une zone perméable ouverte.
- Toute situation anormale pouvant nuire au contrôle du puits.

### **Urgence de niveau I – Travaux de complétion**

- Incapacité de fermer la tête de puits en raison d'un câble métallique coincé, d'un tube sans fin ou d'outils chevauchant les vannes maîtresses.
- Toute situation anormale pouvant nuire au contrôle du puits.

### **Urgence de niveau II – Travaux de forage**

- Arrivée d'un gaz dans le puits et pertes de boue en circulation dépassant le débit de mixage.
- Défectuosité du matériel nuisant au contrôle du puits.
- Détérioration d'une situation d'urgence de niveau I à laquelle il est peu probable qu'on remédie dans un proche avenir.

### **Urgence de niveau II – Travaux de complétion**

- Fuite dans la tête de puits sous la vanne maîtresse.
- Remontée imprévue d'un gaz acide à la surface (jusqu'à l'évent de la colonne de surface).
- Défectuosité du matériel nuisant au contrôle du puits.
- Détérioration d'une situation d'urgence de niveau I à laquelle il est peu probable qu'on remédie dans un proche avenir.

### **Urgence de niveau III – Travaux de forage et de complétion**

- Incapacité de fermer le puits (éruption).
- Décès.

### **3.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

#### **Chef de chantier**

Le Chef de Chantier est le représentant de Talisman à l'emplacement du puits. Il lui incombe de déclarer toute urgence de niveau I, II ou III et de mettre en œuvre les procédures correspondantes. Il doit ensuite diriger les activités de contrôle du puits depuis le poste de commandement sur place en tant que commandant sur place.

#### **Activités normales**

Le Chef de Chantier confirme que le matériel de communication, de sécurité, ainsi que de surveillance et de contrôle du puits nécessaire est en place et fonctionnel et que le personnel sur place approprié connaît son emplacement et son fonctionnement.

### **4.0 DIRECTIVES SUR L'INTERVENTION PROPRE AUX DANGERS**

La présente section contient des procédures d'intervention d'urgence et des listes de vérification des mesures à prendre pour gérer toute intervention nécessaire en cas d'urgence pendant les travaux de forage et de complétion de Talisman, y compris, entre autres, en cas d'incidents comme les suivants :

- Blessure ou décès
- Déversement (comprend les procédures générales de confinement des déversements);
- Incendie ou explosion
- Incident relatif au contrôle du puits
- Infraction à la sécurité
- Alerte à la bombe



## BLESSURE OU DÉCÈS (INTERVENTION SUR PLACE)

### **Niveau I**

**Blessure mineure; premiers soins requis sur le chantier (p. ex. coupure au doigt)**

- o Éliminer tout risque, rendre la zone sûre.
- o Administrer les premiers soins.
- o Consigner les renseignements nécessaires dans le carnet des premiers soins.
- o Aviser la personne-ressource du service du forage, de la complétion et des installations de Talisman.
- o Vérifier la blessure mineure.
- o Veiller au caractère adéquat des premiers soins.
- o Commencer à remplir un rapport d'incident, si la situation le justifie.

### **Niveau II**

**Blessure ou maladie grave; une ou plusieurs victimes; soins médicaux requis (p. ex. membre cassé, coupure profonde ou brûlure grave)**

- o Prendre la situation en main.
- o Appeler le service d'urgence 9-1-1; aviser le service ambulancier et l'hôpital; et prendre des arrangements pour le transport. Indiquer :
  - le type de blessure;
  - le lieu de l'accident.
- o Éliminer les risques, rendre la zone sûre.
- o S'assurer de trouver toutes les victimes.
- o Évacuer ou déplacer les victimes seulement pour si leur sécurité est compromise.
- o Administrer les premiers soins.
- o Traiter les personnes en état de choc en attendant l'arrivée des secouristes.
- o Aviser la personne-ressource du service du forage, de la complétion de Talisman.
- o Évacuer le personnel non essentiel.
- o Préserver la scène de l'incident à des fins d'enquête.
- o Consigner tous les événements dans un registre.
- o Examiner l'exigence d'aviser la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST).

### **Niveau III**

**Blessure ou maladie grave; décès ou perte d'un membre; une ou plusieurs victimes (perte ou écrasement d'un membre, blessure grave à la tête, affaiblissement causé par le sulfure d'hydrogène ou décès)**

- o Prendre les mêmes mesures que pour les urgences de niveau II.
- o Aviser la personne-ressource de Talisman.
- o Aller au secours des blessés si ce n'est pas dangereux de le faire.
- o Entamer les premiers soins pour maintenir les fonctions vitales. Ne jamais supposer que la personne est décédée.
- o Priorités en matière de premiers soins :
  - Arrêt respiratoire
  - Hémorragie grave
  - Perte de conscience
  - Choc
- o Veiller à l'envoi de personnel des services d'urgence sur le chantier.
- o Ne pas indiquer les décès possibles par radio.
- o Mettre les secouristes à jour à leur arrivée.
- o Fournir des fiches signalétiques ou d'autres renseignements, au besoin.
- o Évacuer le personnel non essentiel.
- o Préserver la scène de l'incident à des fins d'enquête.
- o Communiquer avec la CSST.

## DÉVERSEMENT (INTERVENTION SUR PLACE)

### **Niveau I**

**Petit déversement confiné sur place ou sur les emprises; substance connue; faibles risques pour le personnel ou l'environnement; contrôle immédiat du déversement par le personnel de l'entreprise**

- o Prendre le contrôle du chantier.
- o Évaluer le lieu et la source du déversement.
- o Assurer la sécurité du personnel.
- o Identifier le liquide déversé.
- o Consulter la fiche signalétique pour connaître les mesures de manutention et de nettoyage spéciales.
- o Évaluer les dangers associés au nettoyage du déversement.
- o Éliminer les sources d'inflammation si le liquide déversé est inflammable.
- o Corriger la situation d'urgence.
- o Arrêter le déversement à la source s'il est possible de le faire en toute sécurité.
- o Déterminer si le déversement peut être confiné.
- o Contrôler l'accès au site du déversement.
- o Confiner et récupérer les fluides de surface et assainir le sol contaminé (voir les Procédures de confinement en cas de déversement).
- o Aviser la personne-ressource du service du forage, de la complétion de Talisman :
  - du type de produit chimique déversé;
  - du volume estimé;
  - du type de confinement;
  - des besoins en matière de main-d'œuvre et de matériel.
- o Remplir le formulaire d'évaluation du déversement et le rapport d'incident.
- o Entamer l'enquête.

### **Niveau II**

**Déversement important ou pouvant s'étendre à l'extérieur du chantier ou des emprises; effets modérés sur l'environnement; certains risques pour la population; contrôle imminent du déversement probable; aide de tiers requis**

- o Prendre les mesures pour les urgences de niveau I appropriées.
- o Communiquer avec des équipes de nettoyage de première intervention et les envoyer sur le chantier.
- o Coordonner le confinement et la récupération des fluides de surface ainsi que l'assainissement du sol contaminé.

### **Niveau III**

**Déversement non contrôlé ayant des effets sur l'environnement importants et permanents; risques possibles pour la population, le bétail ou les zones écosensibles**

- o Prendre les mesures pour les urgences de niveau II appropriées.
- o Déterminer les risques pour la population.
- o Assurer la sécurité du personnel et de la population dans la zone touchée.
- o Protéger les zones sensibles et la propriété publique, si possible.
- o Collaborer avec les conseillers législatifs et les équipes de nettoyage pour confiner et récupérer les fluides.
- o Tenir Talisman au courant des progrès et l'aviser une fois qu'on a remédié à l'urgence.
- o Coordonner la récupération et le stockage des fluides.
- o Coordonner l'installation de clôtures pour protéger les gens et le bétail jusqu'à la fin des travaux de remise en état.
- o Préserver le site du déversement et entamer l'enquête.
- o Commencer à réparer le matériel.

## **PROCÉDURES DE CONFINEMENT EN CAS DE DÉVERSEMENT – Lignes directrices générales**

### **Objectifs en matière d'intervention pour les déversements liquides :**

- Repérer la source du déversement.
- Confiner le produit déversé.
- Récupérer le produit déversé et le sol contaminé.
- Signaler le déversement aux ressources internes et aux agences externes.

### **Stratégies d'intervention générales :**

- Confiner tout produit déversé sur le chantier au moyen de matériaux naturels et de la construction de tranchées et de talus de confinement secondaires.
- Confiner tout produit déversé dans des tranchées de drainage à l'extérieur de la concession ou pouvant s'écouler jusqu'à de telles tranchées par la construction de déversoirs inversés, de barrages de fond et de blocs de ponceaux dans les tranchées et les ruisseaux pour minimiser la contamination des terres et des étendues d'eau environnantes.
- Récupérer le produit déversé sur la terre au moyen d'outils manuels (pelles et râteliers) ainsi que de rouleaux et de tampons absorbants.
- Récupérer tout produit déversé non inflammable (sauf les produits inflammables comme le méthanol) qui peut s'être accumulé dans les ruisseaux et les tranchées de drainage au moyen de petits récupérateurs, pompes à vide et pompes de transfert.

Consulter le **plan d'urgence en cas de déversement pour le programme de forages de prospection du Québec** pour connaître les procédures détaillées d'intervention en cas de déversement.

## INCENDIE OU EXPLOSION (INTERVENTION SUR PLACE)

### **Niveau I**

**Petit incendie, maîtrisé au moyen du matériel sur place; dommages mineurs au matériel**

- o Sonner l'alarme et alerter le personnel.
- o Aviser la personne-ressource de Talisman.
- o Couper la source de combustible.
- o Assurer la sécurité et éteindre l'incendie.
- o Se retirer en cas de rallumage.

### **Niveau II**

**Incendie important, matériel extérieur nécessaire, incendie maîtrisé, graves dommages au matériel**

- o Sonner l'alarme et alerter le personnel.
- o Appeler le service d'urgence 9-1-1 (service d'incendie) et lui indiquer : le lieu de l'incendie; les directions pour y accéder; le type d'incendie; l'ampleur de l'incendie.
- o Évacuer et dénombrer le personnel.
- o Administrer les premiers soins et appeler le service ambulancier (voir la liste des numéros de téléphone).
- o Assurer la sécurité du personnel.
- o Repérer de façon sûre les sources de combustible; les puits reliés au système; les réservoirs de propane et de produits chimiques; les pipelines.
- o Couper le courant.
  - Centre de commande des moteurs.
  - Disjoncteur d'alimentation principal.
  - Fusible haute tension.
- o Aviser la personne-ressource de Talisman :
  - du lieu de l'incendie;
  - des directions pour y accéder;
  - du type d'incendie;
  - de l'ampleur de l'incendie;
  - des services d'urgence appelés;
  - des services d'urgence nécessaires;
  - du matériel nécessaire;
  - de la main-d'œuvre de relève requise.
- o Évacuer le personnel non essentiel.
- o Enquêter sur l'incident.

### **Niveau III**

**Incendie non maîtrisé; possibilité de se propager à l'extérieur du site; matériel d'incendie spécial nécessaire; très graves dommages au matériel**

- o Aviser la personne-ressource de Talisman.
- o Prendre les mêmes mesures que pour les urgences de niveau II.
- o Évaluer la mise en place d'un barrage routier.
  - Examiner les besoins avec la personne-ressource de Talisman.
- o Considérer la nécessité d'évacuer les résidents.
  - Examiner les besoins avec la personne-ressource de Talisman.
- o Examiner le besoin de main-d'œuvre et de matériel supplémentaires.
- o Poursuivre l'élimination de la source de combustible et la maîtrise de l'incendie.
- o Communiquer continuellement les progrès réalisés à la personne-ressource de Talisman.
- o Libérer les équipes une fois qu'on a remédié à l'urgence.
- o Assurer la sécurité du site.
- o S'assurer de ne pas perturber le site à moins que ce ne soit pour des raisons de sécurité.

## CONTRÔLE DU PUIITS (INTERVENTION SUR PLACE)

### **Niveau I**

#### **Petit rejet d'hydrocarbures d'une tête de puits, contrôlé par l'isolement des vannes**

- o Alerter les travailleurs sur le chantier.
- o Évacuer le personnel à un endroit sûr.
- o Contrôler les sources d'inflammation.
- o Aviser la personne-ressource de Talisman.
- o Utiliser de l'équipement de protection individuel approprié :
  - appareil respiratoire autonome;
  - combinaisons ignifuges;
  - détecteur portatif.
- o Dissiper la charge électrostatique en touchant du matériel mis à la terre pendant 30 secondes.
- o Éviter tout contact avec des hydrocarbures sous pression.
- o S'approcher de la tête de puits en amont du vent et remédier à la fuite en fermant la vanne appropriée.
- o Une fois qu'on a remédié à la fuite, aviser la personne-ressource de Talisman.
- o Entamer l'enquête et les travaux de réparation.

### **Niveau II**

#### **Rejet important d'hydrocarbures sur le chantier; confinement difficile; matériel et main-d'œuvre externes nécessaires**

- o Aviser la personne-ressource de Talisman et coordonner les besoins en matière de main-d'œuvre et de matériel.
- o Prendre les mesures pour les urgences de niveau I appropriées.
- o Cerner les problèmes relatifs au contrôle du puits qu'il faut résoudre.
- o Veiller au port de tout l'équipement de protection individuel nécessaire.
- o Mener des activités de contrôle du puits sur la concession.
- o Mener, à l'extérieur de la concession, des activités de protection de la population qui peuvent comprendre l'évacuation des résidents.
- o Assurer la sécurité du site.
- o Tenir la personne-ressource de Talisman au courant.
- o Entamer l'enquête, ainsi que les travaux de réparation et de nettoyage.
- o Consigner tous les événements dans un registre.

### **Niveau III**

#### **Rejet important d'hydrocarbures se propageant à l'extérieur du chantier; rejet ne pouvant être contrôlé par le personnel ou le matériel sur place; personnel et matériel spécial nécessaires**

- o Aviser la personne-ressource de Talisman et coordonner les besoins en matière de main-d'œuvre et de matériel.
- o Prendre les mesures pour les urgences de niveau II appropriées.
- o Communiquer avec la personne-ressource de Talisman pour entamer la surveillance des concentrations de sulfure d'hydrogène dans les aires publiques et les résidences locales (incidents liés au sulfure d'hydrogène seulement).
- o Procéder à des évacuations, au besoin, selon les lignes directrices connexes.
- o Préserver la zone jusqu'à l'arrivée du matériel de contrôle des puits et du personnel spécialisé.
- o Communiquer les efforts de contrôle à la personne-ressource de Talisman.
- o Une fois qu'on a remédié à l'urgence et que la zone est sûre, fournir de l'aide pour le retour des évacués et le retrait des barrages routiers.
- o Libérer les équipes une fois qu'on a remédié à l'urgence.
- o Assurer la sécurité du site.
- o Consigner tous les événements dans un registre.
- o Retirer le matériel et libérer le personnel.
- o Entamer l'enquête.

## INFRACTION À LA SÉCURITÉ

### A) **Personne ou véhicule non autorisé sur le chantier**

OBSERVATION ET PRISE EN NOTE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Description du véhicule :
  - Marque
  - Couleur
  - Numéro de plaque d'immatriculation et province
  - Nombre de personnes
  - Description des personnes
- Aviser la personne-ressource de Talisman.

### B) **Introduction par effraction ou vandalisme**

SIGNALEMENT :

- Appeler la personne-ressource de Talisman.

Celle-ci procédera à une évaluation et appellera les autorités (p. ex. service de police et gardes forestiers).

ACCÈS :

- Évaluer le chantier afin de repérer toute situation qui pourrait avoir à être contrôlée et agir en conséquence.

**ÉVITER** de se placer dans une situation dangereuse.

PRÉSERVATION DU SITE :

- Tenter de garder tout dans l'état original jusqu'à ce que le service de police ou le superviseur autorise la prise des mesures suivantes.

## **ALERTE À LA BOMBE – LIGNES DIRECTRICES**

### **Prendre la situation en main.**

- Le représentant principal sur le chantier assumera le rôle de commandant sur place.

### **Rester calme.**

### **Recueillir des renseignements.**

- Obtenir autant de renseignements que possible.
- Faire parler l'appelant aussi longtemps que possible tout en notant les renseignements sur la feuille de collecte de renseignements ci-jointe.

### **Aviser les personnes concernées de la situation.**

- Aviser la personne-ressource du service du forage, de la complétion et des installations de Talisman.

### **Évacuer les lieux.**

- Évacuer le site visé par l'alerte et demander aux évacués de se rendre au point de rassemblement sûr indiqué.
- S'assurer qu'un téléphone cellulaire est disponible pour communiquer avec les autorités.

### **Assurer la sécurité.**

- Poster des personnes aux entrées du chantier afin d'en assurer la sécurité jusqu'à l'arrivée du service de police.
- Ne laisser aucun travailleur quitter le chantier avant l'arrivée du service de police.

### **Se préparer à intervenir.**

- En cas d'explosion, consulter la section sur les incendies et les explosions.

### **Aider les autorités.**

- À l'arrivée des autorités, les aider autant que possible.

### **Reprendre les travaux.**

- Reprendre les travaux seulement après que tous les endroits ont été vérifiés et qu'on est entièrement certain qu'il n'y a pas de bombe.

### **Dresser un rapport.**

- Soumettre toute la documentation à la personne-ressource du service du forage, de la complétion de Talisman ainsi qu'au service de la sécurité de la Société.

## ALERTE À LA BOMBE – FEUILLE DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS

**Message :** (Indiquez les mots exacts)

---

---

Où se trouve la bombe?

---

À quelle heure explosera-t-elle?

---

À quoi ressemble-t-elle?

---

De quel genre de bombe s'agit-il?

---

(type d'explosif)

---

Pourquoi faites-vous cela?

---

Qui êtes-vous? Nom :

---

Adresse :

---

Heure de l'appel : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



## ALERTE À LA BOMBE – LISTE DE VÉRIFICATION

### DÉTAILS SUR L'APPELANT

Homme \_\_\_\_\_ Femme \_\_\_\_\_ Enfant \_\_\_\_\_ Jeune \_\_\_\_\_

### LANGAGE

Sous l'influence de substances \_\_\_\_\_ Discours rationnel \_\_\_\_\_ Divagation \_\_\_\_\_

Troubles d'élocution \_\_\_\_\_ Rires \_\_\_\_\_

Discours sérieux \_\_\_\_\_ Accent \_\_\_\_\_

Message lu ou spontané? \_\_\_\_\_

### DISTRACTIONS

Y avait-il de l'interférence? \_\_\_\_\_

Savez-vous si l'on appelait d'un téléphone public? \_\_\_\_\_

Avez-vous reconnu la voix de l'appelant? \_\_\_\_\_

Y a-t-il eu des interruptions? \_\_\_\_\_

Y avait-il quelqu'un d'autre avec l'appelant?  
(voix en arrière-plan) \_\_\_\_\_

### AUTRES BRUITS

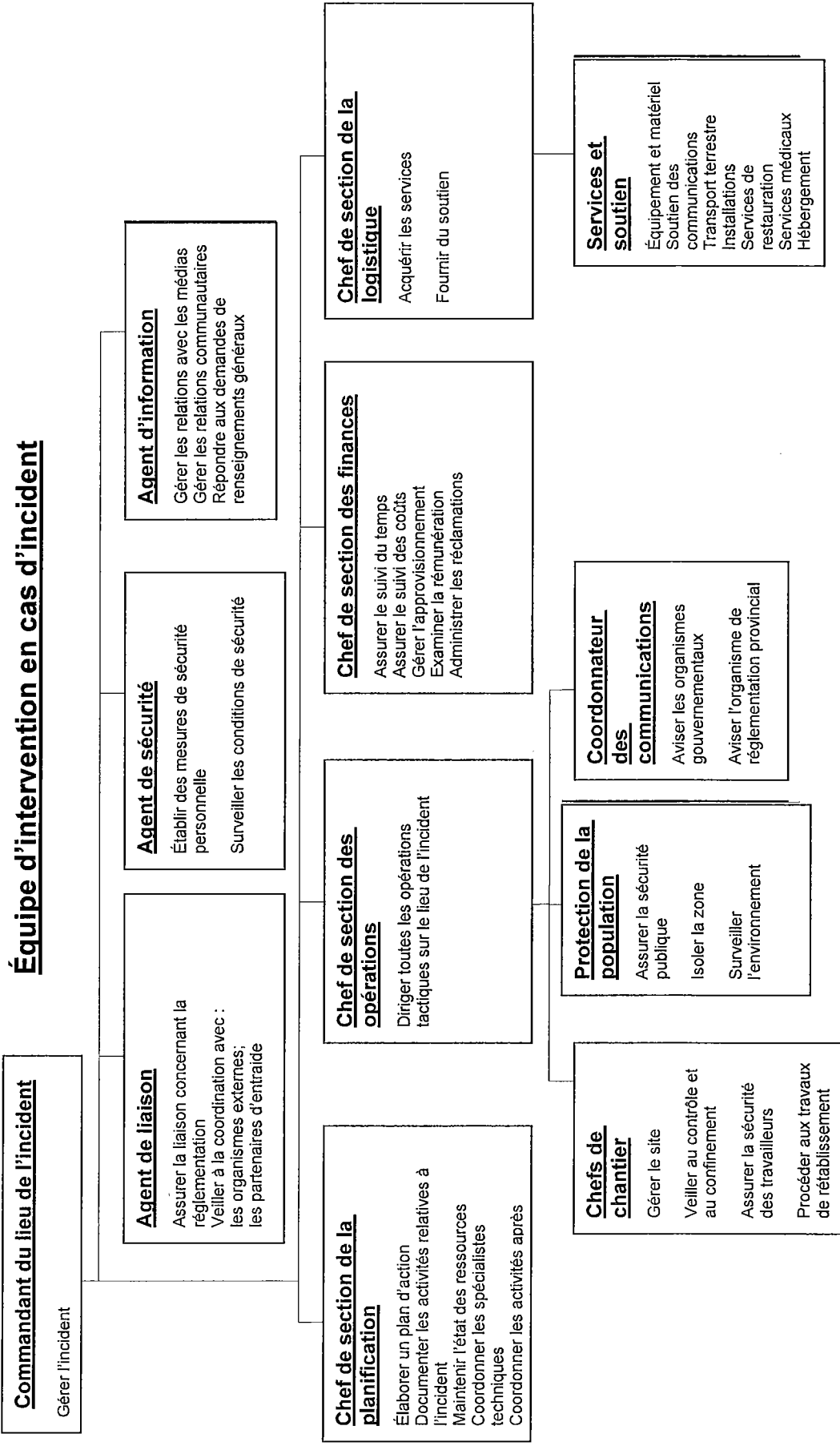
Circulation \_\_\_\_\_ Conversation \_\_\_\_\_ Clavier \_\_\_\_\_ Enfants \_\_\_\_\_

Machinerie \_\_\_\_\_ Avion \_\_\_\_\_ Musique \_\_\_\_\_

Avez-vous reconnu d'autres bruits? \_\_\_\_\_

Personne qui a répondu à l'appel : \_\_\_\_\_

## 5.0 Système de commandement des interventions



## 6.0 Listes de numéros de téléphone à composer en cas d'urgence

### 6.1 Personnes-ressources internes

Rôle d'intervention	Nom	Bureau	Cell
<b>Commandant sur place:</b>			
(Forage)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
(Alternif Forage)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
(Complétion)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
(Alternif Complétion)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
<b>Commandant du lieu de l'incident</b>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
<b>Commandant adjoint du lieu de l'incident</b>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
<b>Chef de section des opérations (forage)</b>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
<b>Chef de section des opérations (complétion)</b>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
<b>Chef de section de la planification (forage)</b>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
<b>Chef de section de la planification (complétion)</b>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
<b>Chef de section des finances</b>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
<b>Chef de section de la logistique</b>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
<b>Coordonnateurs des communications</b>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
<b>Conseiller en sécurité</b>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
<b>Conseiller en environnement</b>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

## **6.2 Personnes-ressources externes**

### **Organismes gouvernementaux**

<b>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</b> Québec (Québec)	Jean-Yves Laliberté Bureau : (418) 627-6385/8255 Télec. : (418) 644-1445	
<b>Municipalité de Saint-Édouard</b>  105 Route Soucy Saint-Édouard-de-Lotbinière, Québec, G0S 1Y0	Service d'urgence 24 heures sur 24 (Le département responsable sera contacter)	<b>911</b>
<b>Service d'incendie ou ambulancier</b> Saint-Édouard-de-Lotbinière, Québec		<b>911</b>
<b>Hôpital (CLSC de Laurier-Station)</b> 135 rue de la Station, Laurier-Station, Québec		<b>(418) 728-3435</b>
<b>Hôpital (CHUL)</b> 2705 boul. Laurier, Laurier-Station, Québec		<b>(418) 654-2114</b>
<b>Sûreté du Québec (SQ)/Gendarmerie royale du Canada (GRC)</b>		<b>911</b>
<b>Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) du Québec</b> Trois-Rivières (Québec)	Demandes de renseignements généraux (24 heures sur 24) Sans frais	<b>(819) 372-3400</b>  <b>(800) 668-6210</b> <b>(866) 302-2778</b>
<b>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</b>	Jour Ligne d'aide après les heures d'ouverture	<b>(819) 293-4122</b> <b>(866) 694-5454</b>

### 6.3 Contacts de soutien d'industrie

<b>Service</b>	<b>Compagnie</b>	<b>Location</b>	<b>Contact</b>
<b>Maîtrise des puits Rétablissement d'éruption</b>	HSE Integrated	Red Deer, AB	1-888-346-8260
	Hell Fire Suppression Services	Rocky Mountain House, AB	1-877-846-4499
	Boots and Coots	Houston, Texas	1-800-256-9688
<b>Surveillance d'air</b>	HSE Integrated	Red Deer, AB	1-888-346-8260
	Hell Fire Suppression Services	Rocky Mountain House, AB	1-877-846-4499
<b>Services Environnementaux</b>	HSE Integrated	Red Deer, AB	1-888-346-8260
	Hell Fire Suppression Services	Rocky Mountain House, AB	1-877-846-4499
<b>Entrepreneur de déversement</b>	Dillon Consulting	Montreal, Quebec Cambridge, Ontario	1-450-465-0404 1-519-650-9833
<b>Équipement de pompage</b>	Newalta	Trois-Rivieres, Quebec	1-418-628-0332
<b>Équipement de construction</b>	Entreprises Pierreville	306 Notre dame, St- François , Quebec	1-450-880-2121 1-450-880-2122
<b>Service de grue/récolteuse</b>	Grues Guay	Trois-Rivieres, Quebec	1-819-377-4343
	Grues Laurier	Laurier Station, Quebec	1-418-655-9790
<b>Réservoirs (60m<sup>3</sup>) Nattes</b>	Breton Laurier	Laurier Station, Quebec	1-418-655-9790
	Foraction	St. Francois-du-Lac, Quebec	1-450-568-2223
<b>Soudeur</b>	DEA Industries	Quebec	1-418-609-1984
	MACO	Trois-Rivieres, Quebec	1-819-378-7070
<b>Unités de vapeur</b>	Groupe Simoneau	St. Hyacinthe, Quebec	1-800-748-3783
<b>Camions à eau</b>	Foraction	St. Francois-du-Lac, Quebec	1-450-568-2223 1-418-655-9790
	Breton Laurier	Laurier Station, Quebec	
<b>Camions Aspirateurs</b>	Newalta	Quebec	1-418-628-0332 1-819-377-3162

### 6.3 Contacts de soutien d'industrie-(continué)

<b>Service</b>	<b>Compagnie</b>	<b>Location</b>	<b>Contact</b>
<b>Obturbateurs d'éruption (assemblée de capsulage)</b>	Aero Rental	Red Deer, AB	1-403-340-0800
	Weatherford Rental	Red Deer, AB	1-403-340-2505
<b>Service abrasif de découpage</b>	CEDA Reactor	Sarnia, Ontario	1-519-337-7104
<b>Approvisionnement d'acier</b>	Breton Laurier	Laurier Station, Quebec	1-418-655-9790
<b>Manutention des approvisionnements</b>	Grues Guay	Trois-Rivieres, Quebec	1-819-377-4343
	Grues Laurier	Laurier Station, Quebec	1-418-655-9790
<b>Oxygène / Acétylène</b>	Breton Laurier	Laurier Station, Quebec	1-418-655-9790
<b>Carburant</b>	Deshaies carburants	Bécancour Quebec	1-819-222-5623 1-819-373-5504
<b>Équipement de location</b>	Simplex Location d'Équipement	Quebec	1-800-284-7571 1-819-372-1500
<b>Toilettes portatives</b>	Sani-Bleu	Saint-Romuald, Quebec	1-418-834-0999 1-819-371-7677
<b>Bureau portatifs</b>	Foraction	St. Francois-du-Lac, Quebec	1-450-568-2223
<b>Approvisionnements de fluides pour éteindre le puits</b>	Somavrac Inc.	Trois-Rivieres, Quebec	1-800-563-3313 1-819-379-3311

## 7.1 FORMULAIRE D'AVIS INITIAL

1. PERSONNE QUI APPELLE : \_\_\_\_\_ N° DE TÉLÉPHONE POUR LA RAPPELER : \_\_\_\_\_  
DATE : \_\_\_\_\_ HEURE DE L'APPEL : \_\_\_\_\_  
TEMPS (p. ex. vent, température et précipitations) : \_\_\_\_\_

2. LIEU DE L'INCIDENT (p. ex. description officielle ou usine)? \_\_\_\_\_

3. TYPE D'URGENCE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4. DIRECTIONS POUR SE RENDRE AU LIEU DE L'INCIDENT? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5. BLESSURES OU DÉCÈS? Oui  Non

<u>NOM</u>	<u>GRAVITÉ</u>	<u>ÉTAT D'ÉVACUATION</u>

6. BESOINS EN MATIÈRE DE MATÉRIEL :

Camion incendie                       Ambulance                       Camion-citerne  
 Grue(s)                       Lampes portatives                       Pompe de compression  
 Équipement lourd

7. SERVICES :

Contrôle du puits                       Services liés au sulfure d'hydrogène  
 Contrôle de la qualité de l'air                       Lutte contre l'incendie

8. ÉQUIPES :

Barrage routier                       Appel des résidents                       Évacuation des résidents  
 Contrôle de la qualité de l'air                       Inspection de la zone

9. ORGANISMES À AVISER :

Organisme de réglementation du pétrole et du gaz                       CSST  
 Environnement                       GRC

8.0 Carte de la région





